



attac

Le Courriel d'information

n°267 – Vendredi 21 Septembre 2001.

RAISON DE PLUS !

Dans ce numéro

1- Etonnants paradis – Blanchiment de capitaux liés à des activités terroristes

Cette année, les experts en typologies du GAFI se sont penchés sur les moyens utilisés par les terroristes pour dissimuler ou déplacer des fonds destinés à financer leurs activités, et ils ont essayé de savoir en quoi ces méthodes pouvaient différer de celles utilisées par d'autres organisations criminelles. Cette étude avait notamment pour objectif de déterminer si la distinction opérée entre l'origine légale et illégale des fonds a des conséquences sur la capacité des pays à recourir aux mesures anti-blanchiment pour repérer d'éventuelles opérations de blanchiment liées à des activités terroristes, enquêter sur elles et engager des poursuites.

2- Etonnants paradis – Très étonnant

L'administration Bush dans ses contradictions... et vous dans les vôtres ! C'est pas si simple. Les Etats Unis avaient claqué la porte de l'OCDE lors de discussions sur les paradis fiscaux. Mais les paradis fiscaux sont dans votre banque ou plutôt vice versa, et votre compte sert indirectement à leur développement sans que vous le sachiez.

3- Etonnants paradis – Agir contre les zones de non-droit économique.

Le 30 juin 2001 s'est tenue, à l'initiative d'Alternatives économiques, d'ATTAC et du Syndicat de la magistrature, une journée d'études sur la question « Que faire contre la criminalité économique et financière en France et en Europe ? ». Cette réunion a été un succès, tant par la qualité des intervenants que par celle des débats. Le texte ci-dessous traduit les orientations essentielles de cette journée ; il a vocation à servir au développement de la réflexion d'ATTAC sur le sujet.

4- Mondialisation ? Raisons de plus !

Les attentats terroristes qui ont endeuillé les Etats-Unis ébranlent la donne politique internationale et offrent aux dirigeants américains l'occasion d'imposer une logique de bloc particulièrement dangereuse. Pour celles et ceux qui se mobilisent pour faire pièce à la mondialisation libérale le défi est de taille. Il peut être relevé.

5- Pas au nom de notre fils

Plutôt qu'un article, nous vous livrons ici le témoignage émouvant des parents d'un jeune homme tué dans les attentats sur les tour jumelles : les lettres que Phyllis and Orlando Rodriguez ont écrites au New York Times et au Président W Bush. Leur adresse pour des marques de sympathie: 20 N. B Way apt F, WPI 10601

6- L'Union européenne : la taxe Tobin ici et maintenant – Journée « Taxe Tobin » samedi 22

La mondialisation est souvent présentée comme une fatalité qui vient de l'étranger et qui s'impose à nous sans que l'on puisse rien faire. C'est une idée qu'il faut rejeter car elle est tout simplement fautive. Tout n'est pas mondialisé, et jamais totalement, et rien ne serait possible sans la volonté, l'assentiment ou la complicité de nos gouvernements.

7- La puissance de la taxe Tobin – Journée « Taxe Tobin » samedi 22

Ce processus est la conséquence collective de la recherche de "l'effet de levier", de l'endettement mutuel et de l'augmentation (artificielle ndtr) des cours. Les conséquences socio-économiques des crises sont terribles. La crise se répercute sur les marchés secondaires où les contrats en monnaies étrangères, les actions et les obligations changent de mains.

8- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Etonnants paradis – Blanchiment de capitaux liés à des activités terroristes

Par OCDE (GAFI)

Extrait du Rapport sur les typologies du blanchiment de capitaux 2001-2001 (date de publication 1 février 2001)



attac

48. Cette année, les experts en typologies du GAFI se sont penchés sur les moyens utilisés par les terroristes pour dissimuler ou déplacer des fonds destinés à financer leurs activités, et ils ont essayé de savoir en quoi ces méthodes pouvaient différer de celles utilisées par d'autres organisations criminelles. Cette étude avait notamment pour objectif de déterminer si la distinction opérée entre l'origine légale et illégale des fonds a des conséquences sur la capacité des pays à recourir aux mesures anti-blanchiment pour repérer d'éventuelles opérations de blanchiment liées à des activités terroristes, enquêter sur elles et engager des poursuites.

49. Pour examiner cette question, il est important de comprendre quelles sont les sources utilisées par les groupes terroristes pour financer leurs activités. Les principales sont :

- Trafic de stupéfiants - Extorsion de fonds et enlèvement - Vol avec violence - Fraude - Jeux de hasard - Contrebande et trafic de contrefaçons - Soutien direct de certains Etats - Dons et contributions - Vente de publications (légales et illégales) - Fonds provenant d'activités commerciales légitimes.

Les Etats étant désormais plus réticents à soutenir directement le terrorisme, les groupes terroristes ont dû se tourner vers les activités criminelles pour trouver les fonds nécessaires à leur financement. Un regard rapide sur la liste de ces activités suffit pour se convaincre que, si l'on excepte les quatre dernières, il y a peu de différence entre les sources actuellement utilisées par les terroristes et celles utilisées par les groupes relevant de la criminalité organisée.

Exemple 17 : Un groupe terroriste utilise les mêmes méthodes de blanchiment que la criminalité organisée

La méthode de blanchiment d'argent utilisée par un mouvement de libération régional est identique à celle mise en œuvre par les groupes criminels traditionnels. Première étape : l'argent est déposé dans différentes banques de la région, qui émettent des certificats de dépôt. Puis ces certificats sont à leur tour déposés, grâce à des sociétés intermédiaires, sur des comptes numérotés ouverts dans des banques situées dans des paradis fiscaux extraterritoriaux, auxquels il n'est possible d'accéder qu'au moyen d'un code. Au cours de la troisième étape, une partie de l'argent est transférée dans plusieurs banques européennes

à partir desquelles des chèques ou des ordres de paiement sont émis, en provenance de différents comptes. Enfin, l'argent est transféré sans provoquer de soupçon dans le territoire où le mouvement de libération est actif.

50. En ce qui concerne les méthodes utilisées par les groupes terroristes pour blanchir des fonds d'origine criminelle, les experts ont fourni des exemples qui semblent indiquer que le terrorisme et la criminalité organisée ont recours aux mêmes techniques. Cela étant, bien que les méthodes puissent être les mêmes, les deux formes d'activité criminelle diffèrent dans leurs objectifs ultimes. A la différence des trafiquants de drogue et autres groupes criminels organisés, qui sont principalement motivés par l'appât du gain, les groupes terroristes visent généralement des objectifs non financiers. Certains experts ont fait valoir que, malgré la similarité des méthodes et la diversité des motivations, cette activité pouvait ne pas constituer du blanchiment en soi dans le cas où les fonds n'ont pas pour origine une activité criminelle (par exemple, s'ils proviennent de dons ou de contributions). Si aucun lien ne peut être établi entre les fonds et l'activité criminelle qui les a générés, les pays concernés risquent de ne pas pouvoir invoquer la législation anti-blanchiment pour aider les enquêteurs ou rechercher l'origine de ces fonds.

51. Tous les experts sont tombés d'accord pour dire que le terrorisme est un délit grave, qui doit être poursuivi de la même façon que les autres délits graves qui constituent des infractions principales du blanchiment de capitaux. Tous ne s'accordent en revanche pas sur le point de savoir si l'arsenal législatif anti-blanchiment peut (ou doit) jouer un rôle direct dans la lutte contre le terrorisme. Certains experts ont estimé que le blanchiment de capitaux lié au terrorisme constituait une sous-catégorie de blanchiment distincte et devait en conséquence être spécifiquement ciblé par des mesures anti-blanchiment. D'autres, peu convaincus, continuent à penser que la configuration actuelle des mesures de lutte contre le blanchiment, centrées sur les délits graves (dont fait partie le terrorisme), est suffisante et que si des mesures plus spécifiques de lutte contre le terrorisme doivent être prises, elles doivent l'être dans d'autres domaines.

Exemple 18 : Des fonds d'origine inexpliquée se révèlent liés au terrorisme

Une affaire en cours dans un pays européen (pays A) fournit un exemple intéressant du



attac

financement des actes de terrorisme. En août 1982, une femme ouvre un compte dans une banque du pays A. En septembre 1984, un homme se voit confier un pouvoir de signature pour ce compte. Il y a peu, le montant déposé sur le compte représentait environ USD 7 millions.

L'homme est bien connu en tant que membre important d'une organisation terroriste internationale, et il a été probablement chargé d'organiser les transactions financières de cette organisation. Il serait l'époux de la femme ayant ouvert le compte, ce qu'elle nie toutefois.

Entre 1991 et 1995, tous deux ont à plusieurs reprises accédé à ce compte de l'étranger. En octobre et novembre 1999, une personne se présentant comme la titulaire du compte ordonne à la banque de virer USD 2 millions sur un autre compte bancaire. Le fait que sa signature soit différente de la signature fournie en spécimen lors de l'ouverture du compte incite à la banque à soupçonner une fraude, et une plainte est déposée.

En janvier 2000, un tribunal délivre un mandat d'arrêt à l'encontre de la suspecte, qui est arrêtée le jour même. Lors de son interrogatoire, elle se montre incapable de fournir une explication plausible sur l'origine légale des fonds. Les enquêtes menées par le service de renseignements financiers ne parviendront pas non plus à éclaircir complètement ce point, mais tout porte à croire que l'argent provient de l'organisation terroriste à laquelle est lié le suspect masculin.

En avril 2000, une première audience du procès de la femme soupçonnée d'appartenir à une organisation criminelle se tient devant un tribunal régional. La cour ordonne de la libérer en échange d'une caution de USD 40,000. La procédure a été depuis reportée plusieurs fois et le compte temporairement gelé.

Exemple 19 : Des terroristes blanchissent des produits de la contrebande

Dans le pays B, une vaste enquête de police criminelle et financière portant sur des activités de contrebande de cigarettes à l'échelle nationale qui impliquaient une cellule soupçonnée de terrorisme a conduit à l'arrestation de 18 personnes et à la perquisition de 18 domiciles et sociétés. Ces individus, dont sept étaient soupçonnés de soutenir la même cellule terroriste, ont été ensuite accusés de fraude en matière de mariage, de visa et autres

infractions aux lois sur l'immigration, ainsi que de corruption et de conspiration en rapport avec des fraudes, d'association de malfaiteurs en vue de passer des cigarettes de contrebande et de conspiration en vue de blanchiment. De nombreux accusés sont toujours en détention tandis que l'enquête se poursuit.

Comme indiqué, au moins sept des accusés sont soupçonnés d'être membres, ou à tout le moins sympathisants, du groupe mentionné, une organisation terroriste étrangère reconnue en tant que telle par la loi anti-terroriste du pays B. Il semble que ces sept personnes, en violation des lois du pays B, fournissent une assistance matérielle ou financière à ce groupe terroriste. Les activités d'assistance matérielle font toujours l'objet d'investigations et, le cas échéant, le pays B mettra en place d'autres accusations contre les personnes indiquant qu'ils auraient sciemment fourni une assistance matérielle.

Plus précisément, le document d'accusation actuel vise à prouver que sept des accusés ont contracté des mariages blancs avec des citoyens du pays B afin d'obtenir un statut de résident permanent leur permettant de séjourner indéfiniment dans le pays B. Ayant ainsi organisé leur présence continue dans le pays, pendant quatre ans, plusieurs accusés ont passé de grandes quantités de cigarettes en contrebande en profitant des différences de taxes entre plusieurs pays. Au cours de cette même période, les accusés ont blanchi les fonds provenant de leurs activités délictueuses par le biais de divers établissements bancaires et comptes de cartes de crédit.

Selon les accusations officielles, un grand nombre des personnes impliquées se réunissaient chaque semaine avec leurs associés dans une ville du pays B pour des réunions de prière. Ces réunions étaient l'occasion de discuter des activités du groupe terroriste et des contributions à l'organisation étaient alors demandées au groupe. Ceux qui participaient à la contrebande de cigarettes devaient amalgamer aux fonds provenant des contributions une partie des fonds issus de la contrebande. Quelques personnes s'arrangeaient ensuite pour que les montants ainsi combinés (produits de la contrebande et contributions) soient envoyés, généralement par un émissaire, aux autres cellules du groupe situées à l'étranger.

Les accusés sont passibles de longues peines de prison, de fortes amendes et de confiscation de



attac

biens. Parmi les biens susceptibles d'être confisqués figurent : deux résidences, une station-service, une somme d'argent indéterminée, cinq automobiles et 30 comptes bancaires. Quatre des accusés ayant contracté des mariages blancs ont plaidé coupable. Sur la demande de la défense, le procès des autres accusés sera probablement repoussé jusqu'à avril 2001.

Etonnants paradis – Très étonnant

L'administration Bush ne s'est pas retirée uniquement du protocole de Kyoto

Extrait de: Courriel information 238 "Etonnants Paradis - De petits pays au centre de la querelle entre les USA et l'Union européenne" (22 mai 2001)

Les réunions de Paris, menées par les pays riches de l'Organisation pour la Coopération Economique et le Développement, talonnent les déclarations américaines de la semaine dernière, suivant lesquelles Washington retirerait son support d'un certain nombre de dispositions d'une initiative de l'OCDE. Cette dernière vise à mettre au pas 35 paradis fiscaux, où les étrangers peuvent déposer ou acheminer leur argent pour éviter les impôts nationaux sans peur d'être dénoncés.

Les Européens se sont offusqués devant la position du Président Georges W. Bush, qui affaiblit celle adoptée par son prédécesseur, Bill Clinton, bien que cela change radicalement du rejet inconditionnel demandé par les idéologues du libre marché et par quelques fidèles républicains de Bush.

Nos banques, votre banque! aussi...

Extrait de: « Campagne ATTAC France. 2001. Europe: Tobin tout de suite ! »

Pourquoi s'intéresser aux banques ? Parmi les acteurs qui contribuent à la situation actuelle, le système bancaire joue un rôle primordial sur 2 tableaux :

- en tant que gestionnaire officiel de l'argent, il est un passage obligé pour tous les capitaux y compris ceux liés à la spéculation et ceux issus du crime.
- par ses ramifications dans les paradis fiscaux, il est une passerelle entre le monde du droit et le monde du non-droit ; toutes les banques ou presque n'ont-elles pas des succursales ou des filiales implantées dans les paradis fiscaux, y offrant à leur clientèle « haut de gamme »

privée et professionnelle des services bancaires discrets et un contexte légal et fiscal « favorable » ? L'exemple des banques françaises est édifiant.

Nous pouvons refuser que nos banques soient impliquées dans le scandale des paradis fiscaux.

Vous pouvez voir, si vous habitez en France, dans quels paradis fiscaux votre banque est implantée. Vous êtes invité à utiliser les lettres à votre disposition pour demander des comptes à votre banque. Pour en savoir plus

<http://www.local.attac.org/84/SL/banques.htm>

Au Luxembourg le 6 octobre une action internationale baptisée « La grande lessive » aura lieu, qui permettra de mieux comprendre le fonctionnement des paradis fiscaux. Pour en savoir plus : <http://attac.org/luxembourg/>

Etonnants paradis – Agir contre les zones de non-droit économique.

Conclusions de la journée d'étude du 30 juin 2001 organisée par Alternatives économiques, ATTAC et le Syndicat de la magistrature.

On ne saurait aujourd'hui parler de sécurité quotidienne sans penser aux salariés, victimes d'une nouvelle violence économique. On ne saurait parler de tolérance zéro pour une délinquance apparente, et ignorer les faiblesses de la répression d'une délinquance économique plus discrète. On ne saurait voir des zones de non-droit dans les banlieues, sans mesurer l'ampleur des nouvelles zones de non-droit économique, dans lesquelles s'épanouit la finance sans loi.

Dans ce contexte, il est possible d'agir localement : la France peut se doter des armes juridiques à la hauteur des enjeux. Sur le territoire européen, les Etats ont accepté de déléguer certains de leurs pouvoirs d'agir, notamment en matière monétaire et budgétaire ; ils peuvent aussi déléguer les pouvoirs nécessaires pour enquêter et contrôler l'usage qui est fait de ces pouvoirs délégués.

La France peut se doter des moyens appropriés. Rien ne justifie en démocratie le culte du secret et de l'opacité, qui permet au ministre de l'économie de transiger de façon discrétionnaire sur des montants considérables ou au ministre de la défense de faire obstacle à des poursuites . Ces pouvoirs de transaction et de sanction, aujourd'hui trop souvent exercés dans l'arbitraire, peuvent être encadrés de garanties judiciaires de publicité et de transparence.



attac

Une totale indépendance peut aussi être garantie aux fonctionnaires, quand ils se doivent d'agir pour signaler à la justice les crimes et délits dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions. On ne peut admettre qu'un fonctionnaire subisse pressions ou sanctions quand il refuse la loi du silence.

Les ingérences de l'exécutif dans l'exercice des poursuites peuvent être contenues, en conférant aux magistrats du parquet le statut d'indépendance nécessaire pour traiter les affaires sensibles, et en posant le principe de légalité (d'obligation) des poursuites pour les infractions les plus graves.

Les réformes nécessaires pour améliorer le traitement par la justice des affaires complexes, en matière économique et financière ainsi que dans les domaines de la santé et de l'environnement, peuvent être rapidement mises en place. Les pôles spécialisés dans les juridictions peuvent notamment être développés. Des officiers de police judiciaire et des officiers de douane peuvent être exclusivement rattachés à ces juridictions.

En Europe, la crispation des Etats sur leur souveraineté judiciaire, alors que la souveraineté économique et monétaire est déjà largement déléguée, crée une distorsion favorable à une criminalité transnationale. A trop vouloir conserver les apparences de la souveraineté en matière de justice, les Etats ne conservent plus qu'une souveraineté d'apparence.

Les propositions avancées en 1997 par une équipe de juristes européens dans le Corpus juris peuvent être mise en œuvre. Il s'agit notamment pour lutter contre les fraudes communautaires, d'unifier des règles essentielles en droit pénal, et de créer un parquet européen. Celui-ci interviendrait pendant la phase initiale de mise en état du dossier, c'est-à-dire au moment où les obstacles résultant de la différence des systèmes juridiques sont les plus importants. Structure légère et indépendante, le parquet européen ne pourrait prendre de mesure privative ou restrictive de droits que sur l'autorisation d'un juge des libertés. Une fois achevée la phase initiale de l'enquête, les juridictions nationales conserveraient toute leur compétence pour juger l'affaire. Le modèle du Corpus juris apparaît d'autant plus approprié qu'il propose une garantie des droits et des libertés à la mesure

des avancées nécessaires en matière d'efficacité des poursuites.

Les Etats membres de l'Union européenne peuvent se doter rapidement des outils juridiques nécessaires pour mettre en œuvre des contre-mesures contre les paradis fiscaux, « pays et territoires non coopératifs ». On peut, au moins dans un premier temps, cibler, restreindre, voire interdire les transactions financières avec ces pays.

L'annulation de la dette des pays pauvres ne doit pas permettre l'amnistie du détournement massif de l'argent de la dette. En revanche, elle peut être l'occasion de dévoiler la corruption à l'œuvre dans les mécanismes d'endettement ainsi que dans l'utilisation des aides au développement, et de restituer aux peuples des richesses que leurs dirigeants se sont illégalement appropriées.

Enfin la traçabilité et l'archivage des opérations financières internationales sont possibles. Le système de compensation, aujourd'hui utilisé pour tous les transferts de fonds, et donc aussi pour le blanchiment, la fraude et l'évasion fiscale peut être contrôlé. Dans cette perspective, la mise en place de la taxe Tobin, et la lutte contre la délinquance financière internationale vont de pair.

Mondialisation ? Raisons de plus !

Par Pierre Tartakowsky

L'émotion aidant, la démesure fleurit. On a ainsi pu entendre quelques commentateurs tirer - plus vite que leur ombre- un trait d'égalité entre réseaux terroristes et mouvance « antimondialiste », entre Mac Do démonté et Twins towers éventrées. Outranciers au-delà du raisonnable, ces amalgames nauséux sont pourtant à prendre au sérieux : ils trahissent une tentation de simplisme, un désir de « ne plus voir qu'une tête », la volonté enfin, de porter un coup d'arrêt aux mobilisations sur la mondialisation, mais également sociales, démocratiques...

Répétons-le fermement : nulle part, jamais le terrorisme n'a fait progresser la moindre libération humaine. A aucun moment, en aucune façon, les attentats de New York et de Washington ne peuvent être assimilés aux mobilisations démocratiques qui se renforcent et s'étoffent depuis Seattle. Elles n'ont jamais fait couler une seule goutte de sang ; elles expriment des valeurs internationalistes, la



attac

conviction que la démocratie globale doit l'emporter sur la globalisation financière. Plus profondément, ces mobilisations sont attentives à la vie, attentives aux problèmes d'environnement, soucieuses de ne pas voir le vivant se minéraliser, devenir marchandise. On est aux antipodes du culte mortifère que célèbrent auteurs des attentats et leurs commanditaires, quels qu'ils soient ; aux antipodes de toute haine, identitaire ou autre.

Au-delà de l'émotion et de la simple humanité, en dehors de tout suivisme Atlantique, c'est cette conviction internationaliste qui fonde l'expression de la solidarité d'Attac aux victimes, à leurs proches, au peuple américain. C'est elle qu'il nous appartient de faire vivre dans un contexte rendu plus âpre, plus difficile par les logiques d'affrontement et les perversions qu'elles nourrissent: montée des réflexes agressifs, paranoïa raciste... De ce point de vue, les fumées qui montent de Manhattan n'ont pas fini d'obscurcir l'avenir de l'humanité. Pour autant, le pire n'est jamais fatal et il n'est écrit nulle part que la logique de guerre doive l'emporter.

Comment lui faire obstacle? En nous rappelant que le monde n'allait pas si bien que cela lorsque les Twins étaient debout. Tout acte criminel se déploie dans un contexte qu'il exprime à sa manière ; plus atroce est le crime et plus tragique est la période : c'est vrai pour Landru comme pour Petiot dont les pratiques sont au diapason des massacres de la Grande guerre et de la barbarie nazie. Les attentats de New York et de Washington renvoient eux, à l'immensité des inégalités croissantes, des pillages féroces qui les génèrent ; aux guerres entretenues et aux crises non résolues, aux arbitrages injustes, aux dettes non annulées, aux enrichissements éclairs, aux accaparements égoïstes, aux résolutions non respectées de l'Onu, au désespoir et aux exaspérations qui en résultent, véritables aubaines pour les démagogues, prophètes et dictateurs en recherche de despérados... Ils constituent ainsi, à leur manière cruelle, une sorte de retour au réel, au bilan tragique des marchands d'illusions libérales. Ne professaient-ils pas, peu ou prou, que le libre jeu des marchés aboutirait à apaiser tous ces maux ?

Ces rappels doivent nous conduire à ne pas sous estimer nous mêmes ce que le mouvement critique de la mondialisation libérale a su capitaliser en termes de forces, d'idées, d'espoirs. La tragédie qu'on pressent ne saurait en étriquer la portée. En quelques années, ce

mouvement a radicalement modifié les termes du débat international, bousculé le rapport des forces, délégitimé les « élites » dirigeantes, déstabilisé les stratégies d'accommodements avec les oukases financiers. Dans ce cadre, la demande d'une taxe Tobin a pris ces derniers mois une dimension symbolique et politique forte, au point que les ministres des finances Belge, Français, Allemand s'obligeront à en débattre lors du Conseil Ecofin de Liège des 22 et 23 septembre prochain. C'est à la fois peu et énorme. L'histoire ne connaît guère de précédents d'une revendication internationale qui s'impose en si peu de temps avec autant de force, autant d'impact. Cette accélération traduit un mouvement de fond, perceptible lors des grands rassemblements de Seattle, Washington, Prague, Port Alegre, Québec, Göteborg et Gênes, une demande forte d'internationalisme, de solutions globales en rupture avec les dogmes libéraux. D'évidence ce mouvement de fond sera fragilisé par les événements survenus aux Etats-Unis ; mais il ne saurait en être annulé. D'autant qu'il a devant lui des échéances structurantes, comme par exemple dès novembre prochain la conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce, au Qatar. Cette conférence, qui veut lancer un nouveau cycle de libéralisation se fixe le même ordre du jour que celle qui échoua piteusement à Seattle, incluant entre autres la marchandisation des services, le brevetage du vivant. Quels que soient les aléas qui risquent de peser sur les formes et le calendrier de cette réunion, son ordre du jour constitue une tentative revancharde, sous forme de programme libéral global et maintenu pour la planète, indépendamment par ailleurs de l'état de cette planète...

Cette marche forcée peut cristalliser contre elle encore plus d'énergies que ne le fit la conférence de Seattle, malgré la crise internationale présente. Celle-ci pourrait même devenir un facteur de légitimité élargie pour celles et ceux qui affirment qu'un « autre monde est possible. » Elargie dans la mesure où les questions de paix et de sécurité collective vont devoir être posées avec toute leur dimension de justice sociale et économique, incluant une nouvelle répartition des richesses, une authentique justice internationale.

A la marche forcée vers la globalisation économique d'un monde unipolaire nos efforts doivent opposer une autre construction, diverses, multiple, animée par un multilatéralisme tourné vers les besoins de développement et de démocratie des peuples,



attac

des nations, de la planète entière. Est-ce encore possible ? Disons que nous avons aujourd'hui quelques raisons de plus de penser qu'il y a urgence.

Sachons y répondre en poursuivant sur le chemin choisi, sans rien céder sur les objectifs fixés, en nous rassemblant toujours plus largement pour cet « autre monde » dont nous affirmons qu'il est possible.

Pierre Tartakowsky

Pas au nom de notre fils

Par M et Mme Rodriguez

Copie de la lettre au New York Times

Notre fils Greg fait partie des nombreux disparus dans l'attaque contre le WTC. Depuis que nous avons entendu la nouvelle, nous avons partagé bien des moments de douleur, de réconfort, d'espoir et de désespoir ainsi que des souvenirs heureux avec son épouse, les deux familles, nos amis et voisins, ses collègues de chez C/E, et toutes les familles affligées qui se réunissent tous les jours à l'hôtel Pierre. Notre peine et notre colère se retrouvent chez tous ceux que nous croisons. Nous ne pouvons guère prêter attention au flot continu d'informations, mais nous avons néanmoins perçu que notre gouvernement s'engageait dans la voie de représailles violentes, avec comme perspective la mort d'autres innocents et donc des parents, des amis, des fils, des filles qui souffriront aussi et auront de nouvelles raisons de nous en vouloir. Ce n'est pas la bonne voie. Cela ne vengera pas la mort de notre fils. Pas au nom de notre fils. Notre fils est mort victime d'une idéologie inhumaine. Nos actions ne devraient pas servir au même but. Partageons notre peine. Réfléchissons, prions. Trouvons ensemble une réaction rationnelle qui apporterait la paix et la justice au monde. Mais n'ajoutons pas, en tant que nation, à l'inhumanité de notre époque.

Copie de la lettre à la Maison Blanche :

Monsieur le Président

Notre fils est l'une des victimes des attentats de mardi sur le WTC. Nous avons pris connaissance de votre réaction ces derniers jours et de la décision du Congrès, qui vous donne tout pouvoir pour réagir aux attaques terroristes. Votre réaction ne nous console en rien de la perte de notre fils. Au contraire. Ce que nous ressentons, c'est que notre gouvernement se

sert du souvenir de notre fils comme justification pour faire souffrir d'autres fils, d'autres parents dans d'autres pays. Ce n'est pas la première fois que quelqu'un dans votre position reçoit ainsi des pouvoirs illimités et l'a regretté. L'heure n'est pas aux gestes vides pour tenter de nous consoler. L'heure n'est pas à jouer des mécaniques. Nous vous supplions de réfléchir à comment notre gouvernement peut mettre ouvre des solutions rationnelles et pacifiques au terrorisme qui ne nous réduisent pas au niveau inhumain des terroristes. Bien à vous

Première parution ATTAC Newsletter 96

Traduction : Christine Pagnouille, traductrice bénévole coordintrad@attac.org

L'Union européenne : la taxe Tobin ici et maintenant.

Par Bruno Jetin

La mondialisation est souvent présentée comme une fatalité qui vient de l'étranger et qui s'impose à nous sans que l'on puisse rien faire. C'est une idée qu'il faut rejeter car elle est tout simplement fautive. Tout n'est pas mondialisé, et jamais totalement, et rien ne serait possible sans la volonté, l'assentiment ou la complicité de nos gouvernements. Depuis la fin des années 1970, les gouvernements du G7 se sont acharnés à promouvoir le libre-échange, à déréguler les marchés financiers et à légaliser le droit des capitaux à se déplacer d'un continent à l'autre. Le FMI, l'homme de main du G7, s'est employé à contraindre les pays du Tiers monde à faire la même chose. Avec les catastrophes que l'on connaît : En 1997, c'est l'équivalent de 11% de la richesse nationale de la Corée, de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande qui ont fuit en quelques semaines, plongeant ces pays dans une grave crise économique et surtout sociale. Depuis, rien de décisif n'a été réalisé pour que ces catastrophes ne se renouvèlent. Et pourtant le ralentissement mondial de l'économie se confirme, des pays comme l'Argentine, élève modèle du FMI, sont déjà dans le gouffre, et les difficultés s'accumulent pour les autres pays du sud.

N'y a-t-il rien à faire ? Est-on à court d'idées ? Par où commencer ?

Le bon sens devrait conduire à stopper net les mesures qui ont prouvé leur nocivité : stopper net l'intégrisme du libre-échange, stopper net le droit des capitaux à aller et venir d'un coin à l'autre de la planète. Des propositions existent, débattues par les opposants à la mondialisation



attac

néo-libérales. On peut en citer quelques unes : Une taxe mondiale sur les profits des firmes multinationales, rétablir le droit des Etats à accepter ou à refuser les investissements directs, et en matière de finance internationale, taxer les transactions financières à commencer par les transactions de change.

L'idée de taxer les transactions de changes est connue sous le nom de « taxe Tobin » Son auteur, le prix Nobel d'économie J. Tobin, est un libéral tempéré partisan du libre-échange, de l'OMC, de la Banque Mondiale et du FMI Dans ces conditions, pourquoi sa proposition de taxer les transactions de change a-t-elle séduit beaucoup d'opposants à la mondialisation néo-libérale ? « L'idée est simple : il s'agit d'effectuer sur chaque opération de change un prélèvement minime équivalent à 0,5% de la transaction. De quoi faire fuir les spéculateurs » () En cas de fuite des capitaux, une taxe élevée éviteraient aux Etats d'augmenter les taux d'intérêt à des niveaux astronomiques et de plonger leur pays dans la crise. « La taxe Tobin redonnerait une marge de manœuvre aux banques centrales des petits pays pour lutter contre la tyrannie des marchés financiers » (idem). Tant pis si J. Tobin affirme « n'avoir rien de commun avec les praticiens de cette révolution contre la mondialisation ». C'est cette idée initiale qui nous intéresse. Elle fait désormais partie du débat public, qui l'a fait progresser du point de vue de son efficacité et de sa faisabilité. Deux exemples : la taxe sera plus efficace si son taux est proportionné à l'intensité de la spéculation. En temps normal, une taxe de 0,1% pourrait être suffisante pour dissuader la spéculation ordinaire. En temps de crise, on ne pourra contenir un raz de marée spéculatif suivi d'une fuite des capitaux qu'à l'aide d'une taxe élevée (de 1% à 10%) complétée par des mesures complémentaires de contrôle des capitaux.

Deuxième exemple, la faisabilité. On peut rompre la logique du tout ou rien. La spéculation est mondiale et la « taxe Tobin » est intéressante car elle a une vocation universelle. Mais des régions du monde comme l'Europe peuvent prendre l'initiative de mettre en œuvre la « taxe Tobin ». Pourquoi, parce que même la finance n'est pas totalement mondialisée. Ce qui est mondialisé, c'est la négociation de la transaction de change : un professionnel d'une banque prend son téléphone pour appeler un collègue proche ou à l'autre bout du monde pour lui demander à combien il vend ou achète telle ou telle monnaie. Par contre la « livraison » des monnaies s'effectue, en dernier ressort, grâce à des systèmes de règlements nationaux sur

lesquels chaque banque centrale exerce une activité de surveillance et de contrôle du respect de la législation nationale. Mieux, la « livraison » se matérialise par un jeu d'écriture dans les comptes que chaque banque privée est tenue d'ouvrir auprès de la banque centrale des pays où elle opère. Ce jeu d'écriture est entièrement réalisé grâce à des programmes informatiques de pointe qui identifie et enregistre l'identité des banques et la nature de la transaction. Même si au départ une société privée chargée d'effectuer la « livraison » des monnaies est localisée dans un paradis fiscal, ses clients, eux, sont majoritairement localisés dans les grandes économies de la planète. Pour avoir accès à ses clients, cette société doit respecter la législation nationale en vigueur. Il est donc techniquement et juridiquement possible de collecter la taxe Tobin. A chaque fois qu'une transaction de change réalisée par une banque est identifiée, la taxe serait automatiquement prélevée et versé sur un compte spécial de la banque centrale, avec un coût nul. La création de l'euro rend la collecte encore plus simple, puisque les pays de la zone euro ont décidé d'unifier leurs systèmes nationaux de règlement en un système unique appelé « Target ». Il est géré par la Banque Centrale Européenne qui s'appuie en cela sur les banques centrales nationales. Target est même ouvert aux pays, qui comme la Grande-Bretagne, n'ont pas adopté l'euro. L'Union Européenne dispose de la puissance économique nécessaire pour instaurer la taxe à chaque conversion de l'euro dans une autre monnaie, le dollar et le yen par exemple. Elle pourrait créer la première « zone Tobin ». Elle modifierait le rapport des forces politiques actuelles à l'échelle internationale et au sein de chaque pays. En prouvant que c'est possible, elle inciterait d'autres pays de la planète à la rejoindre. Le ministère des finances de la France a même chiffré les recettes pour la seule Union Européenne à une fourchette de 22 à 26 milliards d'euros, qui pourraient être consacrés au financement du développement. On pourrait reprendre la démarche du budget participatif initié par la ville de Porto Alegre pour confier le soin aux populations du Tiers-Monde de définir elles-mêmes les priorités sociales et écologiques à financer.

On peut combattre localement la mondialisation néo-libérale. ATTAC, les députés et sénateurs adhérents d'ATTAC, en feront la démonstration le lundi 17 septembre à l'Assemblée Nationale, en organisant un colloque qui démontrera que l'Union Européenne peut appliquer une taxe sur les transactions de change. ATTAC a invité Laurent Fabius, qui a toujours répété que la taxe



attac

n'est pas faisable, à se faire représenter par les experts du Ministère des Finances afin d'en débattre. Acceptera-t-il l'invitation ? Tout est affaire de volonté politique.

Bruno Jetin

PS- MM Fabius (Ministre des finances) et Trichet (Banque de France) ont décliné l'invitation. Ils ne se sont pas rendus à l'Assemblée nationale et n'ont délégué personne afin de participer à la rencontre contradictoire du 17 septembre.

La Taxe Tobin partout en France et à Liège le 22 septembre. <http://attac.org/cec/>
Plus de 20 actions sont prévues partout en France. Pour plus de détails voir : <http://attac.org/cec/info/mob.htm>

La puissance de la taxe Tobin

Par Heikki Patomaki

Démocratisons la " Globalisation ". Présentation commentée de son livre par l'auteur. (N'existe qu'en anglais sous le titre Democratizing Globalization)

Dans les années 70, Tobin a proposé une taxe légère sur les transactions monétaires. En limitant ainsi le profit des transactions de ce type, cela rendrait moins instable et moins volatile le système financier et les Etats pourraient avoir des politiques économiques plus autonomes.

Ce Livre constitue un nouveau plaidoyer en faveur de la taxe Tobin et des mesures conjointes.

Patomaki commence en établissant un modèle des causes de l'instabilité financière et continue en analysant le rôle global des marchés financiers dans un contexte mondial de domination. La capacité des marchés financiers globaux de saper les politiques économiques, la production et l'emploi ont cru rapidement. Cette augmentation de la puissance de la finance est par ailleurs anti-démocratique en ce qu'elle supprime la responsabilité devant les parlements tout en renforçant le néo-libéralisme. Enfin, elle contribue à un processus de distribution injuste de la richesse et facilite la criminalité transnationale organisée tout en renforçant la position hégémonique des U S A en matière de relations internationales.

La Taxe Tobin, par contre, a un pouvoir potentiel d'émancipation en rendant la structure de la

finance globale vulnérable au " Conflit Collectif " et à une révision délibérée. La taxe Tobin est aussi particulièrement innovante en ce qu'elle défend l'autonomie des états tout en proposant une approche novatrice à une réglementation globale. De cette façon, la " Politique de Globalisation "devra tenir compte de l'autorité (ndtr des états), de la démocratie, des responsabilités sociales et de la justice.

Le problème majeur de la Taxe Tobin a toujours semblé sa difficulté de mise en oeuvre sur le plan politique. Tobin et ses disciples ont assumé qu'un accord universel devait précéder toute application. Ce livre, au contraire, propose une approche en deux phases. Dans la première phase, un groupe de pays lance rapidement le système en faisant pression sur les autres pays pour qu'ils le rejoignent.

Il conclut en suggérant une Organisation Taxe Tobin (OTT) ayant pouvoir de lever, contrôler et rendre obligatoire le paiement de cette taxe. Dans une seconde phase, les ressources importantes ainsi débloquées pourraient être utilisées pour des actions économiques et sociales définies.

Il présente donc des propositions en vue de la création d'une organisation qui soit à la fois démocratique et émancipatrice.

INTRODUCTION

Le projet de ce livre remonte à la fin de la crise asiatique et russe, début octobre 1998. Lors des nombreuses discussions sur ce qui pourrait être fait concernant les crises financières, la taxe Tobin apparut comme étant la première proposition de réforme possible.

C'est en 1972 que James Tobin suggéra une taxe d'un taux peu élevé sur les transactions monétaires. Un quart de siècle plus tard, sa proposition commençait à sembler mériter une attention sérieuse.

Dés le début, il m'apparut que la Taxe Tobin était une idée bien plus complexe que cela ne m'avait semblé au début. Au fur et à mesure de mon étude (sur cette Taxe, ndtr) dès 1999 et 2000, des aspects initialement cachés et des couches sous-jacentes des réalités globales me sont apparues. De nombreuses activités économiques et aspirations politiques se sont trouvées subordonnées à la globalisation accrue des marchés financiers et la Taxe Tobin libère un potentiel d'émancipation qui va infiniment plus loin que la simple stabilisation des marchés des



attac

changes monétaires ou si l'on veut que la taxation de " l'argent chaud " transnational.

Le premier chapitre analyse les problèmes de l'instabilité financière, en se concentrant sur le marché des échanges monétaires entre pays. Ces marchés sont caractérisés par une volatilité journalière et hebdomadaire, des fluctuations profondes à long terme et des crises soudaines et inattendues. Depuis la débâcle du système de Bretton Woods, la volatilité et les fluctuations se sont multipliées. Il semble aussi que si l'on considère les quelques 80 crises monétaires qui se sont produites depuis fin 1970, les plus importantes ont eu lieu depuis 1990. En particulier, la crise asiatique qui s'est répercutée sur la Russie et le Brésil ont alarmé le monde entier. Beaucoup de ces crises étaient liées au développement des émissions d'obligations, d'actions ou de titres de crédit entrés eux mêmes en crise.

Dans ce chapitre il est établi que la croissance des mouvements du marché due à la multiplication financière est au coeur du problème.

Ce processus est la conséquence collective de la recherche de "l'effet de levier", de l'endettement mutuel et de l'augmentation (artificielle ndr) des cours. Les conséquences socio-économiques des crises sont terribles. La crise se répercute sur les marchés secondaires où les contrats en monnaies étrangères, les actions et les obligations changent de mains.

Ou encore, l'implosion inattendue de la valeur des actifs, et/ou la fuite des capitaux a un effet sur le marché primaire de l'épargne du crédit et des monnaies.

Le marché primaire à son tour a un impact direct sur les conditions de nombreuses autres activités économiques. D'une façon générale, la perte cumulative de revient pour une crise combinée des systèmes bancaires et monétaires a été en moyenne de 15 %.

Les conséquences pour les secteurs les plus faibles de la population s'appellent : Chomage, pauvreté et maladie.

Dans le système financier actuel et compte tenu des principes qui le gouvernent, ceux qui souffrent le plus sont ceux qui sont le moins à l'origine de ces crises.

Les chapitres 2 et 3 cherchent à faire ressortir les aspects et les effets les moins visibles de la

globalisation financière. Le chapitre 2 analyse la puissance des acteurs financiers privés et des ressources dont ils disposent.

Les acteurs financiers ont en effet un pouvoir de transformation tant individuellement que collectivement. Les marchés financiers tendent à allouer les capitaux collectivement dans le cadre néolibéral qui est le leur en matière de perspectives financières. Les poids lourds et les leaders du marché peuvent les manipuler à leur profit et même orchestrer des attaques contre les monnaies d'états importants. En outre les acteurs financiers collectifs et individuels ne jouent pas seulement sur le marché ; ils disposent aussi d'associations qu'ils ont créés pour appuyer leurs intérêts et ces associations se vantent d'avoir un accès privilégié auprès des gouvernements dans le monde entier.

Malgré l'importance de ces aspects, la conclusion ayant été la plus grande portée du chapitre 2 est que si nous regardons de plus près tout ce grand développement, il semble qu'il y a en fait une quantité de mouvements ayant pour objet d'attirer des ressources de la sphère non financiers vers les marchés financiers et que la multiplication financière serait peu puissante sans ce flux continu de ressources dans le système.

Le Chapitre 3 traite des relations de pouvoir globales sous un angle différent.

La ré-émergence des marchés financiers globaux a joué un rôle central dans les relations inter-états. Depuis 1960 le marché des euro-dollars à Londres constituait la réponse du gouvernement britannique au déclin de son hégémonie et à ses difficultés économiques. L'établissement d'un marché des Euro-Dollars à Londres était aussi une tentative de ré-établir la Cité de Londres comme le Centre financier du Monde. Grâce à l'aide des Etats Unis cette tentative a réussi. Au début des années 70, les U S A décidèrent de se donner une liberté d'action plus large en se débarrassant du système de Bretton Woods. A partir des années 80, les U S A ont appris à se servir plus systématiquement des marchés financiers pour renforcer leur hégémonie. Par ailleurs la création des oasis fiscaux était encouragée par l'Angleterre et les U S A.

Une fois bien établis, les marchés financiers globaux sapent aussitôt les bases de la démocratie et de l'état social, Ils apportent leur soutien à l'hégémonie de l'idéologie néo-libérale et stimulent le retour au style du 19ème siècle : " laisser faire laisser passer " et simultanément



attac

l'essor des réseaux de la criminalité organisée. Ils contribuent également à l'augmentation de l'inégalité globale.

On peut discuter sur le fait que les marchés financiers faussent les investissements, subordonnent les entreprises aux intérêts financiers et détournent de plus en plus de ressources de la consommation des investissements et des dépenses publiques en faveur de la spéculation et de la recherche de gains financiers. Les gagnants à ce casino, quant à eux, reçoivent une récompense disproportionnée pouvant s'élever à plusieurs centaines de milliards de Dollars ou même plus. Ces pratiques amènent une hausse des taux d'intérêts réels et oblige les états à suivre des politiques déflationnistes se traduisant par l'inefficacité et la baisse de la demande globale qui pourrait expliquer la stagnation graduelle de l'économie mondiale.

Selon la " Situation économique Mondiale " publiée par le F M I en octobre 1999, durant les années 80, les économies des " pays avancés " ont eu un taux annuel de croissance de 3,18%. Dans les années 90 ce taux n'était plus que de 2,4%. En dehors des pays de l'OCDE, la croissance économique a surtout intéressé l'Asie, en particulier la Chine et les " Tigres asiatiques ". Depuis la crise asiatique les " tigres " n'ont pas retrouvé leurs taux de croissance et la perte cumulative de rendement a été considérable. Vers la fin des années 90, plus de 80 pays disposent d'un revenu par habitant inférieur à celui de la décennie précédente et pour au moins 55 pays cette perte a été considérable et la globalisation financière semble être à l'origine de ce phénomène.

Le chapitre 4 présente un plaidoyer en faveur d'une taxe d'un taux assez bas sur les transactions monétaires internationales. La Taxe Tobin constitue une réponse à la puissance des marchés spéculatifs internationaux et aux conséquences socio-économiques qu'elle entraîne. L'idée originale de James Tobin était basée sur les concepts d'autonomie des états et sur la stabilité économique. Même si son idée est plus valable aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été, elle ne répond pas pour autant à des problèmes plus vastes tels que l'efficacité économique, justice, démocratie et émancipation humaine. En deux mots, au lieu de laisser la globalisation nous ramener aux principes économiques du 19ème siècle, nous devrions la démocratiser et promouvoir des pratiques plus efficaces et plus justes. Le plus strict minimum de justice et d'équité voudraient

que si l'on accepte de tirer profit d'une pratique, on ne doit pas refuser de faire sa part pour la maintenir. Le système actuel de " profits individuels / risques publics " ne satisfait pas aux critères minimums de justice. La Taxe Tobin est peut être un moyen de faire payer aux participants leur dû en vue de maintenir le système global. De plus, la justice et l'équité sembleraient impliquer une compensation aux injustices passées présentes et futures dues aux crises financières, la Taxe Tobin pourrait être considérée comme un moyen pratique de collecter des ressources à cet effet.

Enfin, une volonté générale d'appliquer les principes de justice dans un monde peuplé d'acteurs inégaux dont beaucoup sont vulnérables à la puissance des autres, doit aussi être de transformer les caractères, la puissance des différents acteurs et la structure des institutions afin de réduire la dépendance et la vulnérabilité.

De la même façon, le fait d'aller au-delà du concept de Tobin vers une autonomie accrue des états en matière de politique économique, vers un idéal général de démocratie semble indiquer que l'on se dirige vers un développement des possibilités réelles d'auto-détermination. Quant à l'argument en faveur de la démocratie, il suggère un système de gouvernement global plus démocratique que celui que nous avons à présent.

Le chapitre 5 soulève les problèmes techniques et économiques posés par l'application de la Taxe Tobin tels que l'évasion fiscale et l'efficacité de cette taxe à limiter l'instabilité économique. L'évasion fiscale est potentiellement un problème sérieux et une vaste variété de substituts à la monnaie proprement dite doivent être mis sous contrôle. De plus, il faudra se mettre d'accord sur la politique à avoir à l'égard des oasis fiscales, une politique cohérente à ce sujet devrait faire partie de tout projet ayant pour but de contrôler les problèmes créés par les marchés financiers globaux.

Il semble toutefois que la crainte d'un éventuel échec technique de la Taxe Tobin ait été grandement exagérée.

Lorsque la mise en place de la Taxe Tobin est considérée en termes de processus, et que le principe de la taxe est légèrement modifié, on s'aperçoit qu'il n'est pas indispensable que tous les grands centres financiers y adhèrent pour qu'elle soit applicable.



attac

Le chapitre 5 suggère que la mise en oeuvre de la Taxe Tobin puisse avoir lieu en deux phases. Dans la première phase, le système comprendrait un nombre de pays intéressés, de préférence incluant les pays de l' U M E. Ce groupe établirait comme principe que n'importe quel pays pourrait se joindre au groupe à tous moments ; un Organisme supranational coordonnerait la taxation et collecterait les fonds correspondants. Cet organisme devrait également prendre toutes mesures utiles afin d'éviter que certains membres du groupe cherchent à délocaliser leurs activités financières, en appliquant par exemple des taxes élevées sur les prêts aux acteurs extérieurs. Dans la seconde phase, qui pourrait démarrer quand les principaux centres financiers se seraient joints au système mis en place durant la phase 1, une Taxe Tobin universelle et uniforme, à un taux plus élevé pourrait être appliquée qui comporterait une augmentation éventuelle en cas de fluctuations exceptionnelles. Cette disposition résoudrait le problème de l'évasion fiscale. Comme prévu dans l'amendement de Spahn (système des deux taux) et Woodward (fonds global de soutien aux monnaies), cela serait plus sain, plus efficient et plus juste que le projet initial de Tobin. Le problème de la taxe Tobin a toujours semblé être la difficulté politique de sa mise en oeuvre. Tobin et ses disciples ont toujours assumé qu'un consensus "universel" était indispensable préalablement à toute mise en oeuvre. Etant donné que des états parmi les plus grands et des organisations puissantes y sont opposées, un tel préalable semble peu réaliste. Il est évidemment possible qu'un grand Crash se produise et change de ce fait le paysage politique, mais les conséquences politiques en seraient imprévisibles et éventuellement dangereuses.

La démocratisation de la globalisation constitue en soi un argument suffisant pour chercher à améliorer le système avant (ou en l'absence) d'une crise globale majeure.

Au lieu de spéculer sur un accord universel, la démocratisation de la globalisation, de façon plus réaliste, sera basée sur les possibilités offertes par l'approche en deux phases, présentée plus haut. Un groupe suffisamment représentatif de pays pourrait la mettre en oeuvre rapidement malgré la résistance de certains des centres majeurs (de pouvoir, ndr). Etant donné que ce modèle permettra à ses promoteurs de travailler pour la taxe même sans le support des USA, du Royaume Uni et du F M I

ou de tout autre acteur décidé à s'opposer à ce projet, il est émancipateur de ce fait même.

Jusqu'à maintenant seul le Canada a promu activement la Taxe Tobin. Cela indique que même en dehors du noyau dur du système financier global, il y aura une lutte politique intense et un l'avènement d'un large mouvement social global avant que (tous) les pays ne rejoignent le régime (de la Taxe Tobin). Mais une vaste campagne mondiale en sa faveur a déjà commencé et les choses peuvent changer. La campagne contre les mines terrestres anti-personnelles donne un bon exemple d'accélération possible en dépit du manque d'unanimité au départ. Il est vraiment important de souligner que le modèle en deux phases ne compromet en aucune façon les objectifs du système universel de taxation : il est articulé de telle manière qu'il augmentera la pression en faveur de l'adhésion.

Un autre problème ethico-politique dérive du résultat du processus d'établissement du régime de la taxe auquel très peu jusqu'alors n'ont prêté une attention sérieuse. Un régime global de taxe comportant contrôle et sanctions ainsi que des revenus importants soulève la problématique de la théorie politique dans le contexte global : Quels sont les principes légitimant les organisations collectives ?

Si l'on suit les arguments normatifs en faveur de la Taxe Tobin, il est entendu que l'on devrait démocratiser les méthodes de gouvernement global et permettre la mise en oeuvre de pratiques plus efficientes et plus justes à la fois.

Tobin et de nombreux parmi ses disciples ont estimé que la responsabilité de coordonner la Taxe Tobin devrait être donnée au F M I. Dans les années 70, il y avait des raisons tactiques à cela ; il pensait qu'une taxe universelle pouvait être imposée par le F M I. Pour les représentants de l'Accord de Washington - s'ils en arrivaient à prendre sérieusement en considération la mise en oeuvre de cette proposition - cela serait probablement la solution préférée pour des raisons idéologiques et politiques de pouvoir. Quant à moi, je suis opposé à donner ce rôle au F M I et à subordonner la Taxe Tobin aux Institutions de Bretton Woods.

Je suggère alternativement, dans la phase n° 1, la création d'un nouvel organisme supranational chargé de la coordination de la taxe : l' O T T : Organisation Taxe Tobin. C'est l'approche en deux phases qui permet aux états intéressés de prendre l'initiative de créer l' O T T sans le



attac

consentement de toutes les " grandes puissances économiques ». L' O T T devrait aussi être indépendante de toute structure organisationnelle. Etant donné qu'elle aura également un rôle dans la collecte et la répartition des revenus, la question est : comment garantir une représentation démocratique équitable dans la préparation de son programme, la prise de décision, et la responsabilité, la transparence et la justice dans son comportement ? L' O T T devrait suivre les principes démocratiques plus complètement encore que toute autre organisation internationale ou régionale existante. Il est possible de combiner participation de l'état et du parlement ainsi que des citoyens. Le conseil des ministres (Conseil d'administration de l' O T T, ndtr) devrait prendre ses décisions par vote secret et ses représentants et autres " piliers participatifs " devraient disposer de pouvoirs réels en matière de motions, droit de véto, droits budgétaires etc...

Ce système n'exclut pas les états non démocratiques de l'Organisation ni même de son conseil d'administration, mais maintient le droit de représentation parlementaire aux parlements démocratiques et vérifie la spontanéité des citoyens par une combinaison de sélection et de tirage au sort. En d'autres termes, ce modèle se conforme également à certaines anciennes procédures grecques en les replaçant dans un contexte moderne.

Quand arrive le temps du passage à la deuxième phase, le destin de l' O T T doit être décidé. Restera-t-elle indépendante ou sera-t-elle intégrée dans quelque administration plus vaste

? Je pense que les Nations Unies seraient particulièrement capables d'intégrer l' O T T. Il se pourrait aussi que l' O N U ne s'avère pas réformable ou que l' O T T elle-même devienne le point central dans le système.

Le thème central de ce livre est que le meilleur moyen pour la plus part des états d'obtenir une réelle autonomie est de collaborer à la création de nouvelles formes collectives d'organisation

Un intérêt induit de la Taxe Tobin est constitué par son potentiel de donner le jour à de nouvelles constellations politiques. Cela se traduit à la fois par l'autonomie des états et de nouveaux arrangements institutionnels globaux ayant pour objectif et conduisant à la démocratisation de la globalisation.

Dans le processus historique irréversible de structuration, cette nouvelle phase dans la globalisation pourrait aussi conduire à de nouvelles sagas politiques. L' O T T a le potentiel de jouer un rôle crucial dans certains de ces épisodes au moins au début. En vérité les temps sont mûrs pour l'avènement d'une histoire politique mondiale ouverte.

Heikki Patomäki

Première parution ATTAC Newsletter 94

Traduction Stan Gir.

La Taxe Tobin partout en France et à Liège le 22 septembre. <http://attac.org/cec/>

Plus de 20 actions sont prévues partout en France. Pour plus de détails voir : <http://attac.org/cec/info/mob.htm>

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/rdv> pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

- Vendredi 21 : BELGIQUE BELGIE: LIEGE CONGRES EUROPEEN CITOYEN / FRANCE : SAINTES – CHALLANS – MAYENNE – CREST / NORGE : BERGEN

- Samedi 22: BELGIQUE BELGIE: LIEGE CONGRES EUROPEEN CITOYEN + JOURNEE TOBIN EN France + DE 20 ACTIONS voir <http://attac.org/cec/> / ESPANA: MADRID / PARIS 11 – NIORT – PAU – TREVoux – AISNE – NICE – AIX EN PROVENCE – BASTIA – ST BRIEUC – UZEGE – COMMINGES – TOURS – NANTES – DUNKERQUE – LYON – PAU – PARIS – PARIS910 – PARIS NORD OUEST – PARIS 13

- Dimanche 23 : BELGIQUE BELGIE: LIEGE CONGRES EUROPEEN CITOYEN / ESPANA: MADRID / FRANCE: PARIS 11

- Lundi 24 : FRANCE: LA ROCHELLE – MONTIGNY LES METZ / ITALIA: GENOVA

- Mardi 25: FRANCE: PARIS 11 – BREST – THIONVILLE - VALENCE